Arrêté n° « UFR Sciences 20231023-3 »

Arrêté UFR Sciences

Master Acoustique et musicologie - 2023-2024

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine **« Sciences et Technologies »** mention **« Acoustique et musicologie »** est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

MASTER 1 Acoustique et Musicologie
Semestre 1
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Christine ESLCAPEZ Suppléant(e) : Richard KRONLAND-MARTINET Liste des membres : Christine ESCLAPEZ, Richard KRONLAND-MARTINET, Antoine GONOT, Julien FERRANDO *En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :* - Richard KRONLAND-MARTINET / Solvi YSTAD, - Antoine GONOT / Mitsuko ARAMAKI, - Julien FERRANDO / Michaël DIAN, - Christine ESCLAPEZ / Mitsuko ARAMAKI. **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres : Michaël DIAN

Aix*Marseille université
Socialement engagée

Semestre 2 et Jury de MASTER 1 Acoustique et Musicologie
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Christine ESLCAPEZ Suppléant(e) : Richard KRONLAND-MARTINET Liste des membres : Christine ESCLAPEZ, Richard KRONLAND-MARTINET, Antoine GONOT, Julien FERRANDO *En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :* - Richard KRONLAND-MARTINET / Solvi YSTAD, - Antoine GONOT / Mitsuko ARAMAKI, - Julien FERRANDO / Michaël DIAN, - Christine ESCLAPEZ / Mitsuko ARAMAKI. **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres : Michaël DIAN

MASTER 2 Acoustique et Musicologie
Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme
Parcours-type (*Musicologie et Création*)
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Christine ESLCAPEZ Suppléant(e) : Richard KRONLAND-MARTINET Liste des membres : Christine ESCLAPEZ, Richard KRONLAND-MARTINET, Antoine GONOT, Julien FERRANDO *En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :* - Richard KRONLAND-MARTINET / Solvi YSTAD, - Antoine GONOT / Mitsuko ARAMAKI, - Julien FERRANDO / Michaël DIAN, - Christine ESCLAPEZ / Mitsuko ARAMAKI. **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres : Michaël DIAN

Parcours-type (*Ingénierie et Conception Sonore*)
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation</u> : <u>Président(e)</u> : Christine ESLCAPEZ <u>Suppléant(e)</u> : Richard KRONLAND-MARTINET <u>Liste des membres</u> : Christine ESCLAPEZ, Richard KRONLAND-MARTINET, Antoine GONOT, Julien FERRANDO *En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :* - Richard KRONLAND-MARTINET / Solvi YSTAD, - Antoine GONOT / Mitsuko ARAMAKI, - Julien FERRANDO / Michaël DIAN, - Christine ESCLAPEZ / Mitsuko ARAMAKI. **<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences</u> :** <u>Liste des membres</u> : Michaël DIAN

<u>Article 2</u> : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 23 octobre 2023

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

Faculté des Sciences AMU
La Doyenne
Laurence MOURET
Université d'Aix Marseille · AMU ·